

Janvier
2020

#23

Santé Travail La lettre

AST 25
ACTION SANTÉ AU TRAVAIL

BULLETIN
D'INFORMATION
DE VOTRE SERVICE
DE SANTÉ AU TRAVAIL

Faire de la Santé au travail un enjeu majeur
de la politique des entreprises, au bénéfice
du Salarié, de l'Entreprise et de la Société.



[ÉDITO]

Le Président,
le Conseil d'Administration,
la Direction,
et toutes les équipes d'AST 25 vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle décennie.

2018 avait été marquée sans conteste par la sortie du rapport "Lecocq", volontairement disruptif et l'annonce d'une refonte du système de Santé au travail. La volonté d'une réforme rapide s'est heurtée néanmoins aux réalités du terrain.

Le 19 novembre 2019, le Président du Medef, Monsieur Geoffroy Roux de Bézieux évoquait l'ouverture prochaine d'une négociation interprofessionnelle sur la Santé au travail.

Le climat social tendu dans lequel s'ouvre la nouvelle année semble peu propice à une négociation entre les partenaires sociaux sur l'avenir de la Santé au travail.

On constate qu'en termes de cotisations, le coût consacré à la réparation est sept fois supérieur à celui de la prévention. Cela interroge sur l'argument régulièrement mis en avant d'une « Médecine du travail » trop chère.

La régularité des évolutions réglementaires et le foisonnement de rapports sur le sujet depuis dix ans contribuent, à n'en pas douter, à l'incompréhension de notre environnement au lieu de l'éclairer.

C'est fort dommage alors que dans la même période les Services de Santé au travail Interentreprises (et eux seuls) ont mené une révolution de leur organisation ainsi qu'une modernisation de leur approche et offre de services importante au bénéfice de leurs entreprises adhérentes et leurs salariés.

Il perdure cependant, et malgré des centaines d'auditions, une méconnaissance incroyable de la réalité des actions réalisées au quotidien par les équipes de ces Services. Cela interroge sur la réelle volonté de laisser perdurer ces structures pourtant en pointe de la prévention et du maintien dans l'emploi.

Cela interroge sur la réelle volonté de faire de la Santé au travail un enjeu de société.

Tout n'est pas parfait, bien évidemment, mais lorsque l'on change les règles du jeu tous les deux ans, cela ne facilite en rien la stabilité et l'efficacité des actions mises en œuvre.

Si 2019 aura été marquée par une forme d'immobilisme, et du Gouvernement et des partenaires sociaux sur le sujet, ce ne fut pas le cas pour l'ensemble des SSTI de France et les professionnels qui les composent. Ceux-ci ont travaillé, de manière constructive, une proposition étayée de cahier des charges de l'offre de services qu'ils pourraient assurer pour toutes leurs entreprises adhérentes, en phase avec les enjeux d'aujourd'hui.

En termes de réponse réaliste aux besoins des entreprises, ce travail a sans doute autant de valeurs que les nombreux rapports d'experts parus récemment.

AST 25 reste fidèle au fait d'accompagner de manière pratique les employeurs et salariés au plus près du terrain.

M. FELT Président d'AST 25
L. LESNE Directeur d'AST 25

DANS CE NUMÉRO

Actions de
sensibilisation

La soufflette,
un outil à risque

La prévention est
entre vos mains



Actions de sensibilisation : retour sur le « SAFETY-DAY » organisé par STANLEY

L'entreprise STANLEY a sollicité l'équipe Santé travail d'AST 25 pour être partenaire d'une journée santé - sécurité organisée sur le site de Besançon. Portée par l'équipe HSE de l'entreprise, cette journée devait proposer à l'ensemble des salariés un événement marquant plaçant la prévention des risques au cœur des priorités de l'entreprise.

Lors des deux réunions préparatoires, certaines thématiques prioritaires ont été ciblées en concertation avec le médecin du travail et les intervenants en prévention d'AST 25 : risques bruit, coupure et chimique.

De 8h30 à 17h puis de 20h à 22h (horaire adapté pour le personnel de nuit), des petits groupes de salariés ont pu participer aux quatre ateliers. Ceux-ci prenaient des formes variées afin d'être dynamiques, ludiques et de favoriser les échanges : chasse au risque, jeu collaboratif, échanges en direct, essai d'EPI, signalement de presque-accidents dans un nouveau logiciel.

D'après MM. Frenette et Billebault, responsable et coordinateur HSE, cette journée a « fait l'objet de retours très positifs des salariés présents. Il y a eu pratiquement 80 % de participation (145 personnes). Les ateliers étaient animés par des personnes externes à l'entreprise et spécialistes des thématiques abordées, permettant beaucoup d'échanges et de questions, parfois très pointues.

Il n'était pas question de tuer le temps, au contraire, la dynamique de la journée a permis la remontée d'une quarantaine de situations à risque présentes dans notre structure. Grâce à ce type d'action, nous espérons créer un dialogue autour de la sécurité au travail qui permettra une meilleure prise de conscience des risques et une adhésion plus naturelle aux consignes de sécurité ».

La soufflette, un outil à risque

La soufflette est un appareillage connecté à une canalisation d'air comprimé, permettant de diriger un jet d'air sous pression sur un endroit dont on veut éliminer les poussières, les copeaux, les résidus de substances comme l'huile, l'eau...

Quel que soit le milieu professionnel, son utilisation est une des principales source de bruit et comporte aussi d'autres risques.

Principe de fonctionnement

Le bruit généré par le jet d'air comprimé provient de la détente rapide du gaz en sortie. Plus le gradient de vitesse entre l'air éjecté et l'air environnant est important, plus le niveau sonore est élevé.

Les fréquences sonores émises par une soufflette correspondent à la zone de plus grande sensibilité de l'oreille humaine ainsi que celle principalement affectée par les phénomènes de surdité partielle.

Champs d'utilisation

Important : le choix d'une soufflette doit dépendre des opérations à effectuer.

- Activités de nettoyage de poste ou de zone de travail
- Activités de séchage et de dépeussierage d'outils, de pièces mécaniques...
- Nettoyage de cavités

Limites d'utilisation

- Les soufflettes ne peuvent pas remplacer l'utilisation de brosses pour décaper des surfaces ou des objets qui seraient fortement encrassés.
- L'utilisation de la soufflette ne convient pas pour le dépeussierage corporel.

Pour aller plus loin

Certaines marques ont développé des soufflettes dites « à sécurité dynamique », intégrant un régulateur de pression qui réduit le flux d'air à proximité d'un obstacle et le stoppe en cas de contact direct. Lorsque l'utilisateur éloigne la soufflette de l'obstacle, la pression remonte automatiquement.

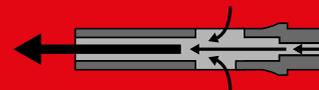
Remarque : « sécuritaire » ne signifie pas « sans danger », les risques de projection oculaire et d'atteinte auditive sont toujours présents. Les équipements de protection individuelle restent requis.

Les différents modèles de soufflette

- Soufflettes non sécuritaires (à embout droit) : en cas d'obstruction de la buse, l'air ne peut pas s'évacuer par un autre orifice. Il en résulte un risque d'éclatement, surtout si le réseau d'air comprimé ne comporte pas de limiteur de pression. Ex : soufflettes « stylo ».
- Soufflettes sécuritaires, trois grands types de buses :

Effet Venturi :

L'air ambiant est aspiré par des ouvertures latérales,



augmentant ainsi la poussée. Ce système permet de réaliser des économies d'air mais, à performances équivalentes, les soufflettes à embout Venturi génèrent un niveau sonore beaucoup plus élevé que les soufflettes à embout Coanda.

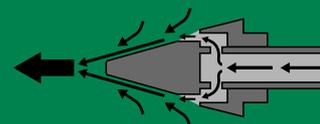
Embout droit sécuritaire :

En cas d'obstruction de la buse, l'air comprimé s'échappe par des ouvertures latérales.



Effet Coanda :

L'embout est constitué d'un cône central fermé, entouré d'une couronne



de trous latéraux par lesquels l'air est éjecté. Ces petits jets d'air adhèrent à la buse en aspirant de l'air ambiant et créent un gradient de vitesse, ce phénomène d'aéroulque est appelé effet Coanda. Ce type de soufflettes (à embouts en étoile, plats ou à grand débit) permet lui aussi de réduire la consommation d'air comprimé et génère en outre des niveaux sonores moindres que l'effet Venturi.

Quel embout choisir ?

(d'après la fiche technique RF-612 de l'IRSST)

| | | Embout à effet Coanda en étoile | Embout droit sécuritaire | Embout à effet Coanda plat | Embout à effet Venturi |
|------------------------|---|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|
| Niveau sonore en dB(A) | | < 80 | < 85 | < 85 | > 85 |
| Tâches | Dépoussiérage / séchage de petites pièces | +++ | ++ | + | + |
| | Séchage de pièces | ++ | ++ | + | ++ |
| | Dépoussiérage / séchage de grandes surfaces | + | + | +++ | ++ |
| | Nettoyage de cavités | +++ | ++ | | |

Risques liés à l'utilisation des soufflettes

Ces risques impactent à la fois l'utilisateur et les salariés à proximité (co-activité).

- Exposition à des niveaux sonores très supérieurs à 80 dB(A), pouvant même dépasser 105 dB(A) pour les soufflettes à effet Venturi, générés par la sortie d'air sous pression de la buse et par le jet d'air introduit dans l'objet à souffler. **Il en résulte un risque d'atteinte auditive, voire à long terme de surdité professionnelle.**

Une exposition d'1 min 30 s à 105 dB(A) équivaut à une exposition de 8 h à 80 dB(A).

- Projection de poussières, limailles et rognures métalliques, liquides toxiques, huiles, solvants... à grande vitesse : risque de plaies oculaires par corps étrangers, d'atteintes cutanées (irritations, allergies cutanées, infection des plaies contaminées par ces particules souillées...). **Le risque de pénétration est plus important dans les zones non protégées par la barrière épidermique (yeux, plaies...).**
- Dispersion dans l'atmosphère de l'atelier de particules qui vont se redéposer sur les vêtements, les cheveux, la peau et pénétrer dans l'organisme, voire être inhalées ; **risques de contamination toxique en fonction de la nature de ces particules.**

Une particule d'1µm met 7h à se déposer en ambiance atmosphérique calme.

- **Troubles musculo-squelettiques touchant les mains et les avant-bras** : maintien et serrage de la soufflette, action sur la gâchette, mouvements répétitifs de flexion / extension / rotation du poignet et de l'avant-bras, ce qui peut être source de tendinite.

Autres risques de traumatismes (accidents plus rares mais potentiellement très graves) :

- En cas d'exposition directe du corps au flux d'air (méconnaissance des risques, mauvaise maîtrise de l'appareil, appareil défectueux, voire comportement de plaisanterie stupide) :
 - rupture du tympan
 - éclatement du globe oculaire
 - rupture de l'œsophage
 - pénétration de bulles d'air dans la peau qui vont se diffuser dans les vaisseaux sanguins sous forme

d'emboles gazeux et se bloquer dans les organes : embolie pulmonaire, risque d'AVC, d'infarctus cardiaque ou rénal... Le pronostic vital peut être engagé.

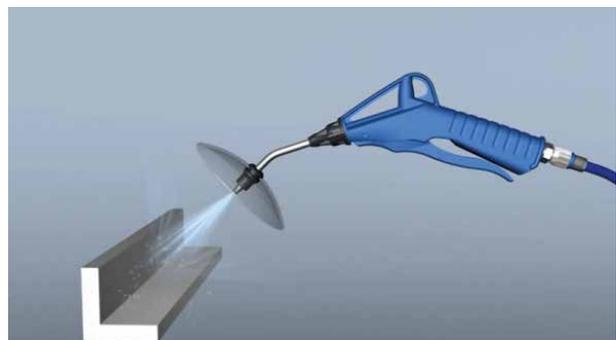
- En cas de rupture ou de désadaptation brutale du conduit d'alimentation de l'air sous pression : traumatisme type coup de fouet par le tuyau (à plus de 120 km/h) et effet du jet d'air libéré.
- En cas d'éclatement d'une buse non sécurisée : projection d'éclats métalliques.

Rappel : la soufflette est à proscrire pour le dépoussiérage corporel.

Pistes de prévention

Il est toujours nécessaire de privilégier les moyens de protection collective avant les moyens de protection individuelle.

- Protection collective :
 - Le soufflage peut-il être remplacé par un autre procédé (pinceau, brosse, aspirateur ou pistolet-aspirateur) ?
 - Peut-on réduire la pression d'air comprimé ?
 - Peut-on limiter le niveau sonore ? Choix de soufflettes à moindre niveau sonore (cf embout), suppression des fuites d'air (ex : aux raccords)
 - Peut-on limiter les risques de projections oculaires ? Soufflettes « à écran d'air protecteur »



Source : technoAG

- Protection individuelle :
 - Protection de l'ouïe : PICB = protection individuelle contre le bruit
 - Protection de la face et des yeux : lunettes ou écran facial
 - Protection des mains (voire des avant-bras) : gants (ou manchettes)

— Retour d'expérience —

« La prévention est entre vos mains »



L'analyse des risques dans les garages a mis en évidence que 66% des salariés seraient exposés à au moins un produit CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) - Enquête SUMER 2010.

De plus, certaines situations de travail ne permettent pas la mise en œuvre de protections collectives comme la manipulation de pièces souillées. Ainsi, seul le port de gants adaptés aux produits et à la tâche permet d'éviter la pénétration des polluants dans l'organisme.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses missions, l'équipe d'AST 25, a développé un nouveau format de sensibilisation auprès de tous les adhérents concernés et volontaires (à partir de travaux menés par la CARSTAT Nord-Est et de certains services de Santé au travail de la région Lorraine), afin de les sensibiliser à l'exposition aux produits chimiques et sur la nécessité du port de gants.

Cette intervention, incluse dans la cotisation, se déroule en deux visites à un mois d'intervalle, sur le lieu de travail :

- Dans un premier temps, pour présenter différents types de gants laissés à disposition pendant une période d'essai d'un mois et pour exposer leur intérêt dans le cadre de la protection au risque chimique.
- Dans un second temps, pour échanger avec les salariés qui auront testé les gants présentés, mais aussi pour répondre à d'éventuelles questions.

La moitié des garages adhérent au service ont déjà bénéficié de cette action

Types de gants présentés

➤ Gants enduction nitrile



➤ Gants nitrile réutilisables



➤ Gants nitrile jetables



➤ Gants laminés multicouches



Un lot est remis à chaque salarié (à la bonne taille) pour tester pendant un mois



À vos agendas

Cette année encore, AST 25 met en place **des ateliers collectifs d'aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques** pour accompagner ses adhérents.

Comme d'autres adhérents déjà avant vous, inscrivez-vous sur le site internet www.ast25-sante-travail.fr dans la rubrique « Agenda » ou depuis votre portail adhérent.

Prochaines dates des ateliers DUER :

- **Lundi 13 janvier 2020** (après-midi) – Centre Sellier – Besançon
- **Mardi 11 février 2020** (matin) – Centre Sellier – Besançon
- **Jedi 19 mars 2020** (après-midi) – Pole Haut-Doubs – Morteau
- **Lundi 6 avril 2020** (après-midi) – Centre Sellier – Besançon
- **Mardi 26 mai 2020** (après-midi) – Centre Sellier – Besançon
- **Mercredi 17 juin 2020** (matin) – Centre Sellier – Besançon
- **Jedi 2 juillet 2020** (après-midi) – Pôle Haut-Doubs – Morteau
- **Jedi 17 septembre 2020** (après-midi) – Centre Sellier – Besançon
- **Vendredi 9 octobre 2020** (matin) – Centre Sellier – Besançon
- **Mardi 17 novembre 2020** (matin) – Centre Sellier – Besançon
- **Lundi 7 décembre 2020** (après-midi) – Centre Sellier – Besançon

Nous vous rappelons que le site Internet d'AST 25 est à votre disposition pour vous apporter des informations, des conseils et des outils concernant la prévention des risques et la Santé au travail.

Vous y trouverez des informations sur notre organisation et sur le suivi médico-professionnel. Des fiches pratiques de prévention, mémos et affiches peuvent être téléchargés.

L'agenda vous informe sur toutes les manifestations que nous organisons (petits déjeuners des préventeurs, ateliers DUER, formations SST...).

